

Taxe d'accise—Loi

Le ministre affirme que les investissements se sont ralentis de façon moins marquée au Canada qu'à l'étranger. Il semble ignorer que les ententes sur le forage d'exploration conclues entre le gouvernement et les sociétés obligent ces dernières à poursuivre leur programme d'exploration sous peine de perdre leurs titres de propriété. Je pourrais en dire beaucoup plus long sur ce sujet mais j'y reviendrai.

Je suis toujours amusée, lorsqu'il est question de la politique énergétique nationale, de voir combien le gouvernement cherche constamment à se glorifier des mégaprojets comme ceux d'Hibernia et de l'Île de Sable lesquels, bien entendu, existaient avant l'adoption du programme. En fait, pour toute contribution à ces importantes découvertes, il s'est borné à exproprier et à confisquer, au moyen de la rétroparticipation. Le plus drôle, c'est quand le gouvernement s'attribue d'une certaine façon la découverte du gisement pétrolier de Norman Wells. En réalité, celui qui a découvert du pétrole à cet endroit est nul autre que sir Alexander MacKenzie il y a de cela deux siècles.

Le ministre nous a fait état de trois grandes initiatives: le crédit d'impôt de \$250,000 concernant la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, une baisse des redevances et le Programme de récupération assistée. La première mesure accorde à une société un crédit annuel maximum de \$250,000 qui peut être déduit des sommes qu'elle doit au titre de la TRPG. Cette disposition a été annoncée dans les modifications du Programme énergétique national du gouvernement en 1982, et elle est en vigueur depuis lors. Je me réjouis de constater qu'elle va le rester. Une autre mesure fiscale avait consisté à ramener les redevances de 16 à 14.67 p. 100 du 1^{er} juin 1982 au 31 mai 1983. Il s'agit du taux brut, le taux réel étant tombé de 12 à 11 p. 100. Cela aussi avait été annoncé quand la nouvelle version du PEN a été déposée il y a plus d'un an et demi. Nous avons donc aujourd'hui un projet de loi qui prévoit certaines mesures qui ont cessé d'être en vigueur. La dernière mesure dont j'ai parlé est le Programme de récupération améliorée du pétrole, annoncé dans le budget du 19 avril 1983, lequel permet en gros de déduire du revenu les frais d'immobilisation des projets de récupération améliorée du pétrole.

Le ministre s'est beaucoup étendu sur les miniprojets qui, d'après lui, découlent de sa politique. Par contre, il a complètement passé sous silence la perte des mégaprojets qui étaient censés devenir les moteurs de notre économie avant l'introduction du PEN.

Je n'ai pas l'intention de protester aujourd'hui contre l'objectif de ce projet de loi, puisqu'il diminue les redevances des sociétés. On y trouve certaines mesures très valables que mon parti préconise depuis longtemps. Ce qui m'inquiète, c'est que les dispositions contenues dans ce projet de loi ne font qu'effleurer la surface des problèmes provoqués par le Programme énergétique national du gouvernement. On n'y considère les problèmes que sous leur aspect fiscal. Pour notre part, nous nous intéressons aux conséquences humaines des coups durs qu'a subis le bassin sédimentaire de l'Ouest: l'effondrement de certaines localités, la perte d'emplois et les faillites, bref les tragédies humaines qu'a provoquées l'application de cette politique dont je vais parler tout à l'heure.

Je voudrais vous dresser un tableau global de la situation actuelle de l'industrie pétrolière, trois ans après l'entrée en vigueur du Programme énergétique national. Le premier

objectif du PEN était de garantir la sécurité de nos approvisionnements ou d'amener le Canada à l'autosuffisance d'ici 1990. Selon une étude interne du gouvernement fédéral publiée récemment, le Canada aura bien du mal à atteindre cet objectif, et il pourrait être obligé d'importer du pétrole jusqu'à la fin du siècle. S'il faut en croire ce document, à moins que les prix mondiaux du pétrole n'augmentent plus rapidement que ce qui est prévu à l'heure actuelle, et que les gisements sous-marins et les sables bitumineux ne soient exploités plus vite que prévu, le Canada risque de ne pas atteindre l'autosuffisance au cours de ce siècle, sauf pendant deux brèves périodes de deux ans vers le milieu des années 90. Même cela semble improbable. D'après un autre rapport préparé par la Commission géologique du Canada, il semble peu probable que les gisements sous-marins produisent beaucoup de pétrole au cours de la présente décennie. Adieu, donc, à l'autosuffisance!

Le deuxième objectif était la canadienisation. Il y a plus de 20 ans, le regretté John Diefenbaker a expliqué les raisons justifiant une canadienisation. Je crois très opportun de répéter ses paroles. Il a dit: «Les investissements au Canada doivent tenir compte absolument de l'industrie canadienne, des intérêts du Canada et du destin économique des Canadiens». Le programme de canadienisation des Libéraux s'est soldé par un exode de capitaux représentant environ 11.1 milliards de dollars au cours des deux premières années d'application de cette politique. C'est ainsi que la firme Pitfield Mackay Ross a pu déclarer il y a un an que l'exode de capitaux canadiens avait atteint des proportions gigantesques. Au moment où la Banque du Canada s'efforçait de défendre notre dollar au prix de taux d'intérêt élevés, le gouvernement minait notre dollar par son prétendu programme de canadienisation. Il lui est donc difficile de prétendre qu'il tenait compte de l'industrie canadienne, des intérêts du Canada ou du destin économique de notre pays.

Le dernier objectif de la politique énergétique nationale était l'équité. Seulement 150 jours après son entrée en vigueur, 35,000 emplois avaient disparu, le gouvernement avait confisqué 25 p. 100 des gisements sous-marins des sociétés pétrolières, le prix du mazout avait plus que doublé et les taxes sur l'essence avaient triplé. Je me demande comment le gouvernement libéral définit le mot équité. Le ministre a affirmé dans son discours que l'équité n'était pas une question susceptible de faire l'objet d'un débat partisan. Nous avons fermement l'intention de le contredire, car le gouvernement s'est montré injuste.

A propos d'équité, je voudrais aborder la question de la redevance de propriété canadienne qui coûte en moyenne \$60 par an à chaque consommateur. Le gouvernement a imposé cette redevance pour financer le rachat de Pétrofinna par Petro-Canada. Le montant exorbitant de cette opération qui s'élevait à 1.7 milliard de dollars a déjà été payé. Le gouvernement refuse maintenant d'annuler cette redevance sous prétexte qu'il a le devoir de sortir Dome Petroleum du pétrin au cas où cette société demanderait ou nécessiterait de l'aide. Or Dome ne veut à aucun prix entendre parler de ce programme. Cela n'empêche pas le gouvernement de refuser d'annuler cette redevance, car cela lui permet de ramasser un milliard supplémentaire chaque année pour atténuer la dette nationale qui ne cesse de grossir.

Il est évident qu'il importe de revoir à fond les aspects néfastes de la politique énergétique nationale. Avant que nous puissions prendre des mesures correctrices qui dépasseront de loin